

Égaux face à la canicule ?

Entretien avec Valérie Deldrève

par Florent Guénard

La canicule nous touche toutes et tous, mais pas de la même manière ni avec la même intensité. Mais la prise en compte des inégalités environnementales reste encore très timide, quand elle n'est pas tout simplement écartée.

Valérie Deldrève est chercheuse en sociologie à ETTIS (Environnement, Territoires en Transition, Infrastructures, Sociétés), INRAE-Nouvelle Aquitaine. Elle est également coorganisatrice du réseau EJJE fondé en 2017. Ses travaux de recherche portent sur la fabrique des inégalités environnementales en France hexagonale et à La Réunion, ainsi que sur les luttes menées pour la justice environnementale.

La Vie des idées : Domine assez largement l'idée que les bouleversements climatiques seraient des catastrophes touchant tout le monde de la même manière. Pourquoi est-ce que les inégalités environnementales peinent à être prise en considération ?

Valérie Deldrève : Les bouleversements climatiques, et plus largement les problèmes environnementaux, affectent les conditions de vie sur la planète, ils mettent en lumière la précarité des vies humaines et autres qu'humaines. Les discours écologique et écologiste dominants défendent ainsi l'idée d'une communauté de destin. Les inégalités ne sont pas niées, elles sont rappelées avec force par différents courants qui influenceront l'écologie des années 1970 (écoféminisme, écologie sociale,

altermondialisme...). Mais pour une grande partie des écologistes, elles ne constituent plus une lutte en soi face aux menaces pesant sur l'habitabilité de la terre et la responsabilité anthropique en la matière. Les écologistes constituent en termes d'effectif une minorité occidentale de classe moyenne et supérieure, qui peut s'opposer à des intérêts puissants pour défendre le vivant et les générations futures. Mais iels ne constituent pas une minorité sociale. Leurs positions ont favorisé le cadrage d'un problème global touchant tout le monde de la même manière, c'est-à-dire peu réceptif aux inégalités environnementales.

Pourtant, un cadrage alternatif existe depuis *a minima* les années 1980, issu de l'expérience des communautés pauvres et racisées ou des communautés autochtones. Des travaux de recherche et de militant·es de la justice environnementale démontrent ainsi qu'elles sont davantage affectées par les pollutions, qu'elles ont aussi moins accès à l'eau, à la biodiversité, qu'elles bénéficient moins des politiques de protection de l'environnement, ou encore qu'elles y contribuent de manière disproportionnée, bien que leur impact écologique soit moindre. Cette lecture propre à la justice environnementale dessine des communautés de justice qui sont aussi des communautés d'épreuve distinctes. Elles sont alors moins fondées sur une dichotomie entre l'humanité anthropocentrée et le reste du vivant, que sur un clivage entre des groupes sociaux qui tirent le plus profit du capitalisme extractiviste aux dépens du vivant et ceux qui s'en trouvent directement affectés.

L'importance prise par ce cadrage alternatif dans les mouvements et dans les politiques pour le climat est récente ; elle a permis de mettre les inégalités environnementales, jusque-là largement impensées, au cœur des problèmes climatiques. Elle se traduit sur les scènes internationales, comme dans le rapport du GIEC de 2023, par la reconnaissance explicite de leurs impacts disproportionnés sur les pays les plus pauvres, faibles émetteurs de gaz à effet de serre, ou encore sur les « habitants socialement et économiquement marginalisés ».

La Vie des idées : Que nous apprennent les épisodes caniculaires sur ces inégalités ? Les politiques d'adaptation qui sont aujourd'hui préconisées ne risquent-elles pas d'aggraver ces inégalités ?

Valérie Deldrève : Je pense qu'on peut ici retirer deux enseignements principaux.

Le premier est que ces épisodes caniculaires se cumulent avec les inégalités existantes et les aggravent. Les logements bouillottes ou passoires ajoutent au mal-logement des populations socialement précaires ; les écoquartiers et innovations thermiques accompagnent la gentrification des villes ; la canicule aggrave la qualité de l'air dans les zones déjà polluées ; elle aggrave également les conditions de vie des populations Roms et voyageuses sur les aires d'accueil pour la plupart contaminées et surpeuplées. Elle ajoute aussi à la vulnérabilisation des sans-abris et des exilé-es, qui souffrent de la chaleur et du manque d'accès à l'eau potable... La canicule touche sans doute tout le monde, mais elle met aussi en relief les asymétries de pouvoir et les inégalités intersectionnelles. On reconnaît certes les effets différenciés de la canicule en termes de santé et de morbidité sur les personnes selon leur âge, le genre, les situations de handicap. Cependant, ces données importantes pour penser la protection des personnes, sont rarement croisées avec d'autres variables comme le revenu ou le patrimoine, l'origine géographique ou les discriminations raciales, qui influent sur la qualité de l'habitat, la mobilité, l'exposition aux pollutions, l'accès aux soins... C'est à travers la publicisation de drame, comme celui de Shiloh, exposée à des polluants lors de sa scolarisation et morte d'un cancer du sein à 13 ans à Franconville, que ces dimensions sont reliées. Plus largement, la lutte des parents de Shiloh ou celle des anciens ouvriers victimes du chloredecone des Antilles et de l'amiante du Dunkerquois, pour la reconnaissance des préjudices mortels subis et des responsabilités en la matière, tout comme celle conduite par les femmes Roms et voyageuses de l'association Da So Vas, qui lutte pour des conditions de vie dignes, posent la question de la valeur différentielle des vies, une valeur mesurée à l'attention et au soin qu'on leur porte institutionnellement et collectivement...

Cette remarque me conduit au second enseignement, relatif ici aux politiques d'adaptation. Elles se révèlent globalement tardives et coûteuses. Elles bénéficient, par conséquent, d'abord à celles et ceux qui en ont les moyens financiers ou dont les vies « comptent suffisamment » dans nos sociétés pour être protégées.

La reconnaissance actuelle des inégalités environnementales tient à leur aggravation, mais aussi à l'idée que ce qui touche aujourd'hui les communautés socialement vulnérabilisées « nous » arrivera à tous et toutes demain. Les inégalités ne croissent pas seulement entre les 1% les plus riches, qui « dilapident le budget carbone ») tout en se mettent à l'abri, et le reste du monde. Elles s'aggravent aussi lorsque les politiques de transition énergétiques et les mesures d'adaptation font porter l'effort sur celles et ceux qui subissent déjà le plus. L'un des exemples devenus classiques est l'exploitation en Afrique des métaux critiques et l'accaparement des

terres pour assurer la transition énergétique des pays riches. Elle vient prolonger, au nom de l'écologisation, une vieille histoire (post)coloniale de prédation.

La Vie des idées : Les politiques environnementales et les mobilisations écologiques prennent-elles en compte les questions de justice ?

Valérie Deldrève : Elles mobilisent des critères de justice sociale, comme l'égalité de traitement, mais celle-ci ne prend pas en compte les inégalités pré-existantes et génère alors un effort environnemental inéquitable. Cette iniquité dans la répartition de l'effort est aussi au cœur de la mobilisation des Gilets Jaunes contre la taxe carbone fondée, quant à elle, sur le principe pollueur-payeur.

Bref, ces politiques embrassent des principes de justice, mais rarement les principes de la justice environnementale dans une acception plus radicale. Celle-ci entend recadrer les problèmes de climat, de biodiversité, d'environnement avec les premier.es concerné.es, à partir de leurs expériences et savoirs. Elle embrasse des enjeux de justice à la fois distributive (étendue à la qualité ou toxicité environnementale), procédurale (soit l'accès aux tribunaux ou aux scènes décisionnelles) et de reconnaissance (des préjudices subis, des expériences et connaissances acquises...). L'objectif est alors de protéger l'environnement en améliorant la situation des communautés vulnérabilisées, en postulant que justice sociale (au sens ici décrit) et justice écologique (c'est-à-dire pour la nature) vont de pair. Ce postulat, étendu récemment à la justice multi-espèce (courant qui pense la justice pour tous les êtres et entités du vivant) est étayé par une somme d'observations et de luttes importantes, qui invitent à penser les conséquences de toute politique ou action collective bien au-delà des territoires sur lesquels elles se déploient. Ainsi, interdire les dépôts de déchets dangereux en un lieu entraîne leur délocalisation là où les populations sont moins protégées.

Les mouvements écologiques classiques mettent, quant à eux, l'accent sur la justice écologique et la justice pour les générations à venir. L'écologie s'est institutionnalisée via les politiques publiques et dans l'action collective sans prendre en compte les asymétries de pouvoir, des inégalités sociales et des discriminations raciales. Ce n'est que récemment que plusieurs de ces mouvements se sont ouverts à ces enjeux en France, confrontés à l'homogénéité de leur recrutement ; aux accusations de racisme, exprimées notamment lors des Rencontres nationales de l'écologie et des luttes locales et globales en France (Les Résistantes) de 2025. Par ailleurs, le fait d'avoir fait du climat et de l'écologie une cause surplombante qui occulte les inégalités semble

aujourd'hui rattrapé par le constat que celles-ci s'aggravent, favorisant la diffusion des problématiques de justice environnementale et celle de formes d'écologies dites populaires, c'est-à-dire pensées depuis, par et pour les minorités au sens sociologique ou marges (habitant-es et travailleur-ses des quartiers populaires, de territoires dits d'outre-mer, d'espaces ruraux délaissés...).

La Vie des idées : Les inégalités environnementales sont de différents ordres (l'accès aux ressources, l'exposition aux pollutions ou aux effets des changements climatiques, par exemple). Recoupent-elles les inégalités socio-économiques ?

Valérie Deldrève : Oui, les inégalités environnementales sont de différents ordres. Dans sa définition la plus intégratrice, elles recoupent l'exposition aux risques, l'accès aux ressources naturelles, les effets qu'on a sur l'environnement en raison de modes de production et de consommation différents (ce que certain.es auteurices appellent les inégalités écologiques), ou encore la capacité à protéger son environnement... Cela peut sembler *a priori* arbitraire de regrouper ces inégalités sous une même dénomination, d'autant qu'elles peuvent revêtir des formes variables, plus ou moins vitales. Cependant, elles partagent un dénominateur commun : toutes ont trait aux rapports socialement déterminés à l'environnement, c'est-à-dire à l'endroit où l'on vit, travaille, se divertit, mange, etc., bref dont on fait partie intégrante. L'idée est que ces formes d'inégalités ont tendance à se cumuler entre elles et à se coproduire avec d'autres formes d'inégalités sociales.

Elles recoupent donc en effet les inégalités socio-économiques. Le dernier rapport de l'Observatoire des inégalités confirme ainsi la surexposition aux pollutions des plus pauvres et leur moindre empreinte écologique. Plus évidente à reconnaître dans un pays dont la stratification sociale repose sur l'appartenance à une catégorie professionnelle, la dimension socio-économique n'est cependant pas exclusive. La notion de racisme environnemental, première dans le champ militant et académique étatsunien de la justice environnementale, a été introduite plus tardivement en Europe avec notamment la reconnaissance des préjudices environnementaux et sanitaires subis par les communautés Roms et voyageuses, dont la durée de vie est de 15 ans inférieure à celle des pays où elles résident principalement. En France, la notion sert le plus souvent à qualifier les situations environnementales et sanitaires des populations des anciennes colonies (les territoires dits d'outre-mer), ou encore, les habitant-es des communes ou quartiers populaires, majoritairement issu-es de l'immigration, où sont implantés par exemple de manière préférentielle les incinérateurs ou autres

installations à nuisances et risques. Si cette notion a suscité des controverses, elle a permis de parler de la complexité et de la pluralité des rapports sociaux qui structurent nos sociétés. La diffusion des approches décoloniales, qui s'intéressent aux effets de la domination de l'Occident en termes de pouvoir et de savoir, et les approches intersectionnelles qui montrent l'imbrication des formes d'oppression (de genre, de race, de classe...), y ont été également propices.

***La Vie des idées* : La canicule met en évidence les fortes disparités régionales en matière d'exposition, et plus encore des disparités mondiales. Doivent-elles être considérées comme d'autres formes d'inégalités environnementales ?**

Valérie Deldrève : Elles constituent une inégalité environnementale en soi si on reprend la définition précitée (en tant qu'exposition aux maux, accès à la protection etc.), mais aussi parce qu'elle aggrave les autres formes d'inégalités environnementales. La canicule, mais aussi les sécheresses, n'ont pas la même ampleur ni les mêmes répercussions partout. De même, l'élévation du niveau de la mer n'a pas les mêmes conséquences en Europe du Nord, comme aux Pays-Bas fortement touchés, et dans les petits États insulaires de l'Hémisphère sud ou les littoraux d'Afrique de l'Ouest, où elle provoque nombre de déplacements forcés.

Ces exils climatiques et plus largement les inégalités liées au climat sont difficiles à identifier, lorsqu'elles ne se traduisent pas par de grandes catastrophes. À ces dernières s'ajoutent, en effet, des situations devenues ordinaires de dégradations environnementales lentes qui viennent amplifier les difficultés économiques, socio-politiques et sanitaires existantes.

Quand en Occident, des personnalités politiques s'inquiètent des « vagues migratoires », elles taisent le coût économique, social et humain des conséquences climatiques et de l'adaptation, supporté par les personnes et familles déplacées, les communautés concernées, comme elles taisent le fait que ces déplacements sont le plus souvent internes ou limités aux pays proches. Le réchauffement climatique vient ainsi grossir la dette écologique des pays et des populations les plus riches, une dette qu'on sait en réalité incommensurable au regard des enjeux de réparation des conditions d'habitabilité et des vies vulnérabilisées.

Aller plus loin :

- Acker, W, *Où sont les "gens du voyage"? : inventaire critique des aires d'accueil*, Paris, Éditions du commun, 2021.
- Brunner A., Maurin L., Rapport sur les inégalités en France, édition 2025.
Observatoire des inégalités
- Bullard, R. D., « Ecological inequities and the New South: Black Communities under Siege », *The Journal of Ethnic Studies*, 17(4), 101, 1990.
- Deldrève, V., & Candau, J., « Inégalités intra et intergénérationnelles à l'aune des préoccupations environnementales », *Revue française des affaires sociales*, (1), 79-98, 2015.
- Deldrève, V., « La fabrique des inégalités environnementales en France : Approches sociologiques qualitatives », *Revue de l'OFCE*, 165(1), 117-144, 2020.
- Ferdinand, M., *Une écologie décoloniale. Penser l'écologie depuis le monde caribéen*, Paris, Média Diffusion, 2019.
- Larrère, C. (dir.), *Les inégalités environnementales*, Paris, Puf-Vie des idées, 2017.
- Laurian, L., « Environmental injustice in France », *Journal of Environmental Planning and Management*, 51(1), 55-79, 2008.
- Martinez-Alier, J., « Conflits écologiques et langages de valorisation », *Écologie & Politique*, 35(1), 91-107, 2008.
- Schlosberg, D., *Defining Environmental Justice. Theories, Movements, and Nature*. Oxford, University Press, 2007.
- Taylor, D. E., « The Rise of the Environmental Justice Paradigm : Injustice Framing and the Social Construction of Environmental Discourses », *American Behavioral Scientist*, 43(4), 508-580, 2000.
- Thiann Bo Morel, « Exploitations, colonialismes et crimes écologiques », *Écologies* (pp. 381-389). La Découverte, 2023.
- EJAtlas - Global Atlas of Environmental Justice
- Rapport d'Oxfam France
- Rapport d'Amnesty